

## REGLEMENT

### La Ruée du Viaduc

Organisée par Le Sou Des Ecoles Publiques de St Symphorien de Lay

**DIMANCHE 23 AVRIL 2023**

**à Saint Symphorien de Lay**

#### **1. PARTICIPATION**

Le trail propose 4 parcours :

- Parcours de 7,97 km : ouvert à partir de la catégorie Cadets (année de naissance 2007 et avant),
- Parcours de 12,42 km : ouvert à partir de la catégorie Juniors (année de naissance 2005 et avant),
- Parcours de 20,48 km : ouvert à partir de la catégorie Espoirs (année de naissance 2003 et avant),
- Parcours de 26,46 km : ouvert à partir de la catégorie Espoirs (année de naissance 2003 et avant),

sous réserve du respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 1er septembre 2022 et des dispositions du présent règlement.

#### **2. INSCRIPTIONS**

Les coureurs veilleront à fournir un dossier complet :

1. En ligne sur le site de **Logicourse.fr jusqu'au 22 avril 2023 à 14 h**
2. Par bulletin papier chez **BEN RUN** : 8 rue Saint-Marc, 42120 Le Coteau jusqu'au 22 avril 2023.
3. Par courrier à envoyer avant le 17 avril 2023 à Mme Carine Carvalho 101 lotissement Ayet 42470 LAY (cachet de la poste faisant foi)

Les tarifs sont les suivants :

- 10 € pour le 7,97 km,
- 15 € pour le 12,42 km
- 20 € pour le 20,48 km.
- 25 € pour le 26,46 km

*Inscriptions possibles le jour de la course jusqu'à 8 h 30 (2 € de plus pour chaque course).*

**Avertissements : Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme se verront remettre un dossard.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas

d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **3. CERTIFICAT MEDICAL**

La validation de l'inscription est conditionnée par la présentation :

1. D'un certificat médical de moins d'un an spécifiant la non contre-indication de la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Ou

2. D'une photocopie (non restituée) d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un Pass'Running en cours de validité, délivrés par la FFA, d'une licence en cours de validité délivrée par une Fédération sportive agréée

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

### **4. RETRAIT DES DOSSARDS**

Le matin de la course jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course.

### **5. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **a. HORAIRES : Départ à**

8h30 pour le 26,46 km  
9h15 pour le 20,48 km.  
10h00 pour le 12,42 km  
10h30 pour le 7,97 km

La course enfants débutera à 11h00.

#### **b. PRESENTATION DES PARCOURS :**

7,97 km avec D+206  
12,42 km avec D+331  
20,48 km avec D+500  
26,46 km avec D+572

#### **c. SECURITE, CIRCULATION.**

Des signaleurs seront présents aux différentes intersections du parcours afin de garantir les traversées de routes. Le circuit ne sera pas totalement fermé à la circulation. Les coureurs devront respecter le code de la route et s'imposer les mesures de sécurité élémentaires selon les conditions de courses (météo, circulation).

d. DEPART-ARRIVEE : Complexe de la Gare.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

e. RAVITAILLEMENTS

à mi-course et à l'arrivée pour l'ensemble des parcours.

f. SANITAIRES

À disposition dans la Salle des fêtes. Possibilité de douches dans la salle de basket de St Symphorien de Lay (accolée à la salle des fêtes).

g. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée avec la présence d'un médecin.

h. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es). Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de APAC Assurances (n° 042289002).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence.

Chaque participant non licencié est invité à s'assurer personnellement.

i. CHRONOMETRAGE – CLASSEMENT

Le chronométrage est effectué par Logicourse.

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée.

j. RECOMPENSES

Un lot sera remis aux trois premiers scratch (homme & femme) du classement pour chaque course.

## **6. DROIT A L'IMAGE**

La participation à La Ruée du Viaduc vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la manifestation du 23 avril 2023.

## **7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable. Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à

des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **8. PERTE OU VOL**

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables.

## **9. MODIFICATION ET ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou toute autre circonstance, notamment sanitaire, mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **10. MESURES SANITAIRES**

En fonction de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales en vigueur au 23 avril 2023, le programme et les services proposés sont susceptibles d'être modifiés.